

# SITCOM infos

L'actualité de la collecte et du traitement des déchets en côte sud des Landes

**sitcom**  
CÔTE SUD DES LANDES

TOUTES LES INFOS  
PRATIQUES SUR  
[www.sitcom40.fr](http://www.sitcom40.fr)

## LES DÉCHETS

## LES DÉCHETS DE LA CÔTE SUD DEVIENNENT DÉSORMAIS UNE RESSOURCE



La mise en service de l'UVE est une réalité depuis quelques semaines. Il s'agit bien entendu d'un événement majeur pour le SITCOM Côte sud des Landes. C'est la concrétisation d'un travail qui s'est échelonné sur une décennie. C'est surtout la garantie pour le SITCOM de valoriser désormais plus de 70 % de la totalité des déchets collectés sur son territoire, contre 40 % jusqu'alors.

Les élus et les équipes du SITCOM ont assidûment travaillé à la réussite de cette réalisation. Parmi eux, Jean Pierre TOULLEC, ancien directeur du SITCOM a, de l'origine à la conclusion de ce dossier, piloté cette opération. Il a quitté le Syndicat le 30 décembre 2016 pour une retraite bien méritée et c'est l'occasion ici de lui rendre hommage pour le travail accompli durant toute sa carrière. Il a accompagné l'évolution du SITCOM, depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, pour l'adapter aux exigences d'un service moderne, proche des préoccupations des usagers. Alors, un grand merci Monsieur TOULLEC.

Thomas VACHEY a récemment pris le relais. Nul doute que la voie tracée sera poursuivie avec, comme leitmotiv, la qualité au service de tous.

Alain Caunègre

Président du SITCOM Côte sud des Landes



Michel Laussu, vice-président du SITCOM, Frédéric Périssat, Alain Caunègre, Thierry Guillot et Christian Berthoux, vice-présidents du SITCOM.



**C'est par un temps magnifique que, samedi 18 février dernier, le SITCOM Côte sud des Landes, représenté par son président Alain CAUNEGRE, a inauguré la nouvelle Unité de Valorisation Energétique, en présence de Frédéric PERISSAT, préfet des Landes et Lucien GIUDICELLI, sous-préfet. Un grand pas pour la gestion de nos déchets qui sont aujourd'hui valorisés en électricité.**

La construction de la nouvelle Unité de Valorisation Energétique (UVE), à Bénèsse-Maremne, rend enfin le SITCOM autonome dans le traitement des déchets produits sur son territoire. Le Syndicat assure, en direct, l'exploitation de l'UVE, comme cela était le cas pour les deux anciennes usines d'incinération de Bénèsse-Maremne et de Messanges. La première sera démantelée en 2017 et la deuxième a été reconvertie en centre de transfert des déchets collectés sur la partie Nord du territoire. Avant la mise en service de l'UVE, seulement 20 % de nos ordures ménagères étaient valorisées par la production de mâchefers, résidus de l'incinération. Aujourd'hui, ce sont plus de 95 % de nos ordures ménagères qui sont valorisées.

### Produire de l'électricité à partir de nos déchets

L'UVE répond aux MTD, Meilleures Techniques Disponibles. Ces dernières sont celles présentant le meilleur compromis écologique et économique pour l'environnement. La technique choisie permet d'avoir une bonne performance énergétique car ici, il s'agit de traiter de mieux en mieux...et non de plus en plus ! L'UVE de Bénèsse Maremne transforme ainsi toute l'énergie en électricité. L'énergie globale annuelle distribuée sur le réseau public d'électricité est de 50 000 MWh, sans compter l'énergie autoconsommée par l'usine pour ses propres besoins. **Cette énergie correspond à la consommation annuelle d'une commune de 30 000 habitants.**



L'Unité de Valorisation Energétique de Bénèsse

## LES DÉCHETS DE SOINS

# UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE !

Soustraire les déchets perforants des patients en auto-traitement du circuit des déchets ménagers, où ils peuvent provoquer des blessures, notamment au personnel en charge de la collecte et du tri, et faciliter la vie des patients, en mettant en place un dispositif national de proximité sont des enjeux de santé publique. Tel est le double défi de DASTRI, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis 2012. Le SITCOM, en charge de la collecte des ordures ménagères sur la côte sud des Landes, est, bien évidemment, partie prenante puisque les déchetteries du secteur accueillent ce type de déchets...mais pas sans conditions ! Quelques explications pour ceux qui ne le sauraient pas encore...



### Tout d'abord, un peu de vocabulaire ...

**DASRI** : Déchets d'activités de soins à risques infectieux

**Déchets de soins perforants** : Seringues, micro-perfuseurs, cathéters...

### Quelques chiffres ....

**1,4 millions** de patients en auto-traitement produisent des déchets de soins perforants.

**22 500** pharmacies ont l'obligation de distribuer gratuitement des boîtes à aiguilles (contenants pour stocker les déchets de soins perforants).

**1,79 millions** de boîtes à aiguilles ont été distribuées par DASTRI aux pharmacies en 2015.

### Pharmaciens, médecins, collectivités locales, associations de patients, autorités de santé... tous concernés !

La collecte des déchets de soins nécessite l'implication à 100 % de toutes les parties prenantes concernées.

#### LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La réglementation ne leur impose aucun rôle dans le dispositif DASTRI. **Néanmoins, nombre d'entre elles, comme le SITCOM, sont impliquées dans la collecte des DASRI des patients. En 2015, 10,4 tonnes de DASRI étaient récupérées dans les déchetteries du SITCOM.**

#### LE RÔLE DES PHARMACIES

S'agissant d'une problématique de santé publique, il est naturel que les pharmacies tiennent un rôle significatif dans la filière. Elles commercialisent les traitements qui, une fois utilisés par les patients, vont devenir des DASRI perforants. **Elles ont l'obligation de distribuer gratuitement aux patients des boîtes à aiguilles.** Elles peuvent dans certaines conditions devenir point de collecte pour les patients.



### Plus d'informations sur [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

Numéro vert infos patients :  
**0 805 69 35 36** (service et appel gratuits)

#### DASTRI en bref

**Eco-Organisme à vocation sanitaire** financé en totalité par les industriels de santé, DASTRI met à disposition des patients une solution de proximité simple et sécurisée pour l'élimination des déchets de soins piquants, coupants, tranchants qu'ils produisent au domicile et qui représentent un risque pour la collectivité. DASTRI inscrit son action en partenariat avec les acteurs de santé et les acteurs institutionnels dans une logique de réduction des impacts environnementaux.

Un système sûr, efficace, adapté et proche du patient, sans coût additionnel pour ce dernier.

**Principales missions** : La mise à disposition gratuite de contenants spécifiques appelés «boîtes à aiguilles» (BAA), la collecte et l'élimination de ces BAA, l'information, la communication et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la filière.

## MEMO DÉCHETS SUR LA CÔTE SUD DES LANDES

## LES SERVICES AUX PARTICULIERS

## ■ La collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est réalisée en bacs de regroupement. Ces conteneurs sont destinés uniquement à recevoir vos ordures ménagères en sacs fermés. **Les déchets collectés sont incinérés et valorisés énergétiquement en électricité dans l'unité de valorisation énergétique de Bénèsse-Maremne (UVE).**



## ■ Le tri des emballages et du papier : « le point tri »

Les « points tri » permettent une collecte de proximité des emballages ménagers, du papier et des piles. Ces emballages sont ensuite recyclés. Certains points ont aussi un conteneur pour le textile.



Pour trouver le point tri ou le conteneur textile le plus proche : [www.sitcom40.fr](http://www.sitcom40.fr), renseignements pratiques/les points tri

## ■ Les Déchetteries

Les déchetteries permettent de collecter **tous les déchets ménagers** (exceptés les ordures ménagères, l'amiante, les déchets explosifs...) :

■ **Les déchets encombrants** (gros cartons d'emballages, ferraille, déchets volumineux...) ■ **Les déchets de jardin** (tontes, branchages, taille d'arbres...) ■ **Les déchets de bois** (rondins, palettes, souches...) ■ **Les huiles** (huiles de vidanges, huile de cuisine,...) ■ **Les déchets toxiques** (peintures, solvants, produits phytosanitaires...) ■ **Les déchets de soins ; les déchets d'équipements électriques et électroniques** (écrans télé, ordinateurs, cafetières,...) ■ **Les autres déchets récupérables** (extincteurs, bouteilles de gaz, radiographies,...). Ces déchets sont ensuite valorisés ou éliminés suivant leur nature, dans les filières adaptées. **Les horaires : [www.sitcom40.fr](http://www.sitcom40.fr), renseignements pratiques/les déchetteries**

## ■ La distribution de composteurs

Le SITCOM côte sud des Landes met gratuitement à disposition un composteur individuel à tous ceux qui souhaitent composter les déchets de cuisine (épluchures de légumes, restes de repas, marc de café,...). Le compostage permet d'obtenir un produit de qualité, le compost, idéal pour votre jardin. Mais il permet surtout de détourner de la poubelle ses déchets de cuisine et d'en diminuer ainsi son volume. Au final, les transports et l'incinération des déchets sont limités.

Pour obtenir un composteur, il suffit de vous rendre sur la plate-forme multimatériaux de Bénèsse-Maremne (à côté de la déchetterie de Bénèsse-Maremne) ou de le demander par téléphone au 05 58 72 03 94 ; il pourra alors vous être livré dans la déchetterie la plus proche de chez vous.



## ■ L'enlèvement d'encombrants et de déchets de jardin

Si vous n'avez pas la possibilité d'apporter vos encombrants ou vos déchets de jardin à la déchetterie par vos propres moyens, le SITCOM peut réaliser une collecte de ces déchets à votre domicile. **Ce service payant est réalisé sur rendez-vous.**

## ■ La mise à disposition de bennes

Le SITCOM loue des bennes (capacité : 12, 20 ou 30 m<sup>3</sup>) pour les déchets type cartons, ferraille, végétaux, inertes, ... Le SITCOM n'effectue pas de mise à disposition de bennes pour les déchets en mélange. **Ces locations payantes se font sur rendez-vous, pour une durée allant de 1 à 3 jours maximum.**



## ■ La collecte des déchets de soins

Ce service gratuit est proposé aux patients en auto-traitement (voir article p2). **Ces déchets sont incinérés conformément à la réglementation dans une unité de traitement agréée.**

**PLUS D'INFOS, TARIFS sur [www.sitcom40.fr](http://www.sitcom40.fr)**

## DÉCHETTERIES

# TOUJOURS PLUS DE DÉCHETS VALORISÉS

Dans l'objectif de valoriser toujours plus de déchets, le SITCOM a développé en interne, depuis plusieurs années, des filières pérennes de valorisation matière. En effet, le SITCOM reçoit, en déchetterie ou directement sur sa plate-forme de Bénesse Marenne, plus de 82 000 tonnes de déchets valorisables : déchets de jardin, de bois et de béton, qui, une fois transformés, retrouvent une nouvelle vie.

### Du compost normé pour les déchets de jardin



Plus de 60 000 tonnes de déchets végétaux déposés chaque année en déchetterie sont valorisés en compost. Après broyage sur les déchetteries, ils sont ensuite dirigés soit vers le milieu agricole, soit sur la plate-forme de compostage de Bénesse-Marenne. Sur cette dernière, le

compost obtenu par un procédé naturel de dégradation est un amendement organique conforme à la norme NF-U 44-051. Il est, depuis quatre ans, attesté Ecocert intrant\* et donc utilisable en agriculture biologique. Ce compost, idéal pour tous les travaux de jardinage (création de gazon, plantations florales et d'arbustes, cultures maraîchères et fruitières) est un produit reconnu et utilisé par de nombreux professionnels des parcs et jardins et agriculteurs. Cette traçabilité est obligatoire pour respecter la directive européenne 2009/28/CE qui concerne la production de biocarburants et de bioliquides.



\*Compost attesté par le Service Intrant d'Ecocert SA conforme aux règlements (CE) n°834/2007 et 889/2008.

### Du paillage, de l'allume feu ou des bûches pour les déchets de bois

Meubles, planches, palettes, mais aussi rondins et souches représentent une collecte annuelle de plus de 15 000 tonnes de bois. C'est grâce à l'investissement de croque-souche, broyeur, fendeuse et crible que l'ensemble de ces déchets est valorisé par le SITCOM sur la plate-forme de Bénesse-Marenne. Après transformation, la plupart de ces déchets sont utilisés par les industriels en combustibles dans des chaudières à bois ou en panneaux d'agglomérés. Ce bois collecté est également valorisé en bûches de chauffage, en paillage décoratif ou en allume-feu.



### Du concassé de béton pour les gravats

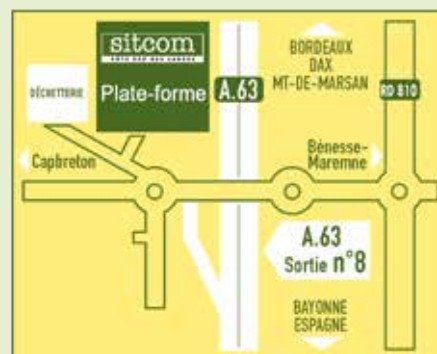
97 000 tonnes, c'est la quantité de gravats collectés par le SITCOM et ensuite enfouis dans des installations de stockage des déchets inertes. Une partie de ces déchets, composée de béton, est valorisable et c'est pourquoi, depuis plus de deux ans, le SITCOM les collecte séparément auprès des professionnels. Cette fraction de déchets inertes est valorisée par concassage, en un produit : le concassé de béton, utilisable en sous-couche routière.

### COMMENT SE PROCURER CES PRODUITS VALORISÉS

**Le compost** : en sac, en vrac\*, sur palette\* ou en big bag\*. **Les bûches de 40 cm** : en demi-stère. **Le paillage décoratif** : en sacs ou en vrac\*. **L'allume-feu** : en sac.

► En vente sur la plate-forme de Bénesse-Marenne, près de la déchetterie. \*livraison possible en sus

**Horaires d'ouverture de la plate-forme au public :**  
Du lundi au vendredi de 8h15 à 17h45  
et le samedi de 8h15 à 12h45  
(fermée le samedi en juillet et août)



### Le concassé de béton :

► Se renseigner auprès du SITCOM, par mél à [contact@sitcom40.fr](mailto:contact@sitcom40.fr).

**Tarifs sur**  
[www.sitcom40.fr](http://www.sitcom40.fr)

### SITCOM Côte sud des Landes

62 chemin du Bayonnais  
40230 BÉNESSE MAREMNE  
Tél. : 05 58 72 03 94

**Directeur de la publication** : Alain CAUNÈGRE  
**Rédaction** : SITCOM Côte sud des Landes  
**Conception** : Agence Parker+ Parker, BORDEAUX  
**Mise en page et impression** : Dax Barrouillet Imprimerie - Narrosse  
**Dépôt légal** : Mars 2017 - **Tirage** : 60 350 exemplaires  
**ISSN** : 2108 - 3258  
**Crédits photos** : SITCOM Côte sud des Landes, Dastr  
**Prochain numéro** : Juin 2017

Ce document a été imprimé sur du papier PEFC avec des encres végétales par une imprimerie « Imprim'vert ». Si vous ne voulez pas conserver SITCOM infos, merci de le déposer dans un conteneur papier afin qu'il soit recyclé.

**sitcom**  
CÔTE SUD DES LANDES  
[www.sitcom40.fr](http://www.sitcom40.fr)